

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**  
**(2<sup>ème</sup> trimestre 2010)**

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2010 :

(En TND)

Désignation	2 <sup>ème</sup> Trimestre 2010	2 <sup>ème</sup> Trimestre 2009	Au 30/06/2010	Au 30/06/2009	Au 31/12/2009
Total des revenus (Hors taxes)	108 529 979	76 393 435	213 162 799	146 042 152	316 430 635
Coût d'achat des marchandises vendues	96 392 447	67 327 777	189 784 490	128 225 650	278 418 898
Charges financières	69 485	76 238	174 032	522 665	797 006
Produits financiers	56 857	1 024 074	1 129 068	1 289 144	2 211 370
Solde de la trésorerie nette fin de période	-	-	14 334 053	-676 666	41 020 335
Délai moyen de règlement des fournisseurs **	163	173	163	173	185
Nombre d'agences officielles	-	-	18	11	14
Masse salariale	1 395 492	1 598 538	3 528 418	3 193 964	7 365 333
Effectif fin de période	-	-	247	273	280

Faits saillants :

- Au terme du premier semestre 2010, le chiffre d'affaires a atteint 213,162 MD contre 146,042 MD au 30/06/2009, soit une évolution de 46%. Cette progression se justifie essentiellement par l'augmentation de nombre des véhicules vendus par rapport à la même période de l'année précédente (soit 6.250 unités vendues pendant le premier semestre 2010 contre 5.060 véhicules vendus pour la même période en 2009)
- Le chiffre d'affaires relatif au premier semestre 2010 tient compte de la cession du stock des véhicules industriels RENAULT TRUCKS et des chariots élévateurs TCM au profit de la société ENNAKL VEHICULES INDUSTRIELS pour un montant total de 22,010 MD ainsi que des ventes directes des véhicules industriels au profit des clients particuliers.
- La baisse de l'effectif d'ENNAKL AUTOMOBILES au 30/06/2010 est principalement due au transfert, du personnel affecté auparavant à l'activité véhicules industriels, à la société ENNAKL VEHICULES INDUSTRIELS.

\* Les chiffres arrêtés au premier semestre 2010 sont extraits de la situation comptable provisoire du 30/06/2010 à la date de cette publication.

\*\* Il s'agit du délai moyen de règlement des fournisseurs étrangers.